

Organiser une gestion durable de la ressource en eau - Etude « Volumes prélevables » sur le bassin versant de l'Iton

Comité de coordination du 21 mai 2026

Etaient représentés :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)
Bureau de Recherches Géologiques et Minières Normandie (BRGM)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (DREAL)
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique de l'Orne (FDPPMA Orne)
Bureau d'études AQUASCOP
Agence de l'Eau Seine-Normandie
Département de l'Eure (CD 27)
Département de l'Orne (CD 61)
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM 27)
Office Français de la Biodiversité (OFB)
Association des irrigants de l'Eure
Chambre d'agriculture de l'Eure
Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Eure (FNSEA 27)
ESSITY OPERATIONS France
Association de consommateurs UFC QUE CHOISIR
Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO)
Syndicat des pisciculteurs de Normandie
Communauté d'Agglo Seine-Eure (CASE)
Evreux Porte de Normandie (EPN)
Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE)

1. Introduction

Le président de la Commission locale de l'eau (CLE) introduit la réunion et l'animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Iton présente le contexte général de l'étude.

Le bassin versant de l'Iton présente un fonctionnement particulier compte-tenu de sa géologie karstique, avec des zones d'apports et des zones de pertes. Il y a aussi des transferts d'eau (comme le bras forcé de Verneuil d'Avre et d'Iton) et de nombreux bras perchés qui modifie la morphologie de l'Iton.

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne (FDPPMA Orne) demande quelle est la différence entre le débit minimum « biologique » et le débit minimum « écologique ». L'animatrice SAGE explique que l'amalgame entre les deux termes est courant et que la différence est floue. Le débit minimum « biologique » fait plutôt référence au débit nécessaire pour maintenir le bon fonctionnement de l'écosystème aquatique au droit d'un ouvrage hydraulique. Le débit minimum « écologique » correspond au débit nécessaire pour répondre aux usages du territoire tout en tenant compte des besoins des espèces aquatiques. Il prend en compte la saisonnalité et se définit à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous- bassin versant.

L'animatrice SAGE détaille ensuite le contexte local qui a poussé à lancer l'étude « volumes prélevables » sur le bassin de l'Iton. La masse d'eau souterraines (nappe de la Craie) alimentant l'Iton est en état quantitatif médiocre, le bassin est en état quantitatif fragile à l'étiage et sous pression significative des prélèvements en eau. Entre 2015 et 2023, le bassin a été concerné par un arrêté de franchissement de seuil d'alerte sur 7 années.

Le SMABI rappelle que les prélèvements d'eau directement dans l'Iton pour un usage professionnel sont interdits.

2. Portage, objectifs, périmètre et étapes de l'étude

Le SAGE, au travers du SMABI, porte l'étude « volumes prélevables » avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'appui du Bureau de Recherche Géologique et Minéralogique (BRGM). Les objectifs de l'étude visent à mettre en place une gestion quantitative de l'eau structurée et durable mais aussi à mettre en lumière des processus de dénitrification naturelle des eaux souterraines.

Le BRGM précise que l'étude des processus de dénitrification naturelle est assez inédite dans le cadre d'une étude « volumes prélevables » car le choix des objectifs environnementaux à atteindre concernent plutôt le maintien des débits en rivière. Mais si les phénomènes de dénitrification sont constatés, il sera toujours possible d'intégrer le maintien du niveau de nappe - pour empêcher l'oxygénation de l'eau et donc l'arrêt du phénomène- comme second objectif environnemental à atteindre.

L'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) demande comment la nappe souterraine peut s'oxygéner. Le BRGM explique que les phénomènes de dénitrification se déroule majoritaire dans les nappes captives, isolées du reste de l'aquifère par une couche d'argile. Si la nappe en surface est surexploitée, cela peut impacter l'imperméabilité de la couche d'argile en-dessous et donc permettre à l'air de passer pour ré-oxygéner l'eau de la nappe captive.

La FDPPMA Orne apporte une remarque sur la présentation des objectifs de l'étude qui visent à limiter l'impact de l'activité humaine tout en maintenant le développement économique du territoire. Il sera important qu'à l'avenir, le modèle de développement économique tel qu'il est aujourd'hui soit repensé.

La FDPPMA Orne précise aussi que la qualité de l'eau est très liée à la quantité disponible. Il ne faut pas mettre cet aspect de côté. Le président de la CLE indique que c'est tout à fait l'objectif du travail mené sur le phénomène de dénitrification naturelle et que le SMABI mène aussi des actions ambitieuses pour améliorer l'état écologique de l'Iton.

L'animatrice SAGE présente le périmètre de l'étude, découpé en trois zones : une grande zone d'étude délimitée par la Risle, l'Avre et l'Eure, une zone d'intérêt qui correspond à l'extension maximale des bassins versants hydrographiques et hydrogéologiques de l'Iton et enfin, le périmètre du SAGE.

L'animatrice SAGE présente ensuite la différence entre l'étude « MORITO » et l'étude volumes prélevables (EVP). MORITO correspondant à l'élaboration du modèle hydrogéologique du BRGM, inclus dans l'EVP qui inclue également le volet concertation et évaluation socio-économique.

Le BRGM précise que le modèle doit s'appuyer sur des limites physiques naturelles pour fonctionner. Les premières limites pour la zone d'étude étaient donc la Risle, l'Avre et l'Eure ; et au nord, c'est la faille du Roumois qui marque la limite du territoire. Les frontières du bassin de l'Iton sont très poreuses, notamment en période de basses eaux où l'eau du bassin s'écoule en souterrain vers l'Avre au sud et vers l'Eure au nord-est.

Le BRGM présente la construction du modèle hydrogéologique MORITO et les étapes d'acquisition de données nécessaires. Avant de construire le modèle hydrogéologique, il faut élaborer un modèle géologique pour représenter précisément le sous-sol et pour cela le BRGM a mené une campagne de géophysique hélicoptérée sur tout le bassin versant.

Suite à une question de l'AFFO sur le tracé des lignes de vol, le BRGM détaille le processus qui vise à envoyer des ondes électromagnétiques dans le sol pour produire une image 2D du sous-sol. La campagne a ciblé des zones où d'anciennes cartes géologiques suggéraient la présence de failles géologiques. Il est essentiel de vérifier leurs existences et leurs rôles car elles peuvent influencer la géométrie des couches géologique et la circulation de l'eau. Par exemple, certains cours d'eau se situent sur des failles comme c'est le cas de l'Avre. Une faille a d'ailleurs été cartographiée au niveau du Sec-Iton.

3. Inventaire des prélèvements, rejets et transferts en eau et campagne de mesures quantitatives

L'animatrice SAGE présente les objectifs de cette campagne qui visent à dresser un inventaire complet et fiable des prélèvements, rejets et transferts d'eau sur le bassin. Pour cela, le SMABI est accompagné par le bureau d'étude ANTEA qui est chargé de collecter toutes les données de prélèvements et rejets auprès des acteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'eau potable et de l'assainissement ; mais aussi les données qui concernent les transferts en eau. Le mieux, pour que le modèle soit le plus fidèle à la réalité, est de collecter le maximum de données sur la période 1994-2025.

Le BRGM précise que les pertes par évaporation des plans d'eau ne sont pas prises en compte, hormis pour les plus gros plans d'eau du territoire. Ce choix a été fait pour éviter de trop complexifier et surcharger le modèle. Mais étant un outil évolutif, les pertes par évaporations pourront toujours être intégrées ultérieurement. Le SMABI indique qu'un travail va être mené par le syndicat pour référencer les plans d'eau, les caractériser et restaurer les zones à enjeux forts. Le BRGM ajoute qu'il est aussi possible de faire des extractions du modèle à des échelles plus locales, en intégrant des données supplémentaires afin de travailler sur des enjeux plus précis.

L'Agence de l'Eau ajoute que ce modèle représente un premier travail indispensable mais que les usages changeront sûrement au fil du temps et que le modèle et les scénarios envisagés seront revus. Il sera toujours temps à ce moment-là d'intégrer des données plus précises.

Suite à une question au sujet de l'évaluation socio-économique qui doit être menée dans le cadre de l'EVP, le président de la CLE confirme que tous les secteurs économiques du bassin seront étudiés, sans écarter ou mettre l'accent sur des secteurs d'activités particuliers. L'Agence de l'Eau appuie le propos en indiquant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ne financerait pas d'étude qui n'irait pas dans ce sens.

L'animatrice SAGE présente le rétro-planning de l'inventaire (voir ANNEXE 1), dont la restitution devrait avoir lieu mi 2027 puis passe à la présentation de la campagne de mesures quantitatives et la mise en place du réseau piézométrique qui permettront d'améliorer le calage du modèle hydrogéologique MORITO.

C'est le bureau d'études ANTEA qui assurera aussi cette campagne de mesures qui a débuté en avril 2026 pour terminer fin juin 2026, avec prises de mesures complémentaires au cours de l'été si besoin (Voir ANNEXE 2). Ce seront 200 piézomètres à minima qui seront prospectés. En plus de ces 200 mesures ponctuelles de niveau de nappe, 5 piézomètres seront équipés de sondes de mesures de niveau en continu. Ce réseau a pour but d'évaluer la réactivité de la nappe par rapport aux événements extérieurs (prélèvements, fortes précipitations, périodes de chaleur, ...).

4. Présentation de la campagne de mesures des débits et définition des débits minimums écologiques

L'animatrice SAGE commence la présentation de la campagne de mesures des débits et définition des débits minimums écologiques en définissant le terme et en expliquant l'importance de cette campagne pour l'EVP. Les débits minimums écologiques s'appuient sur une ou des espèces cibles pour être définis. Pour cette campagne, c'est le bureau d'études AQUASCOP qui a été missionné.

L'OFB fait remarquer qu'il est possible d'avoir plusieurs espèces cibles pour une même EVP. L'animatrice SAGE confirme le propos. Au terme de l'EVP, le bassin de l'Iton sera découpé en unités de gestion cohérentes et chaque unité de gestion pourra s'appuyer sur une espèce cible différente.

1 unité de gestion = 1 débit minimum écologique (=1 espèce cible) = 1 volume prélevable

L'animatrice SAGE présente ensuite le planning de cette campagne qui a débuté début 2025 et qui est en pause pour le moment, en attente des données issues de l'inventaire des prélèvements, rejets et transferts en eau.

Le département de l'Orne (CD 61) demande si l'aspect qualitatif du milieu est pris en compte dans la campagne de définitions des débits minimums écologiques car l'aspect quantitatif et qualitatif vont de paires. L'animatrice SAGE et AQUASCOP explique que cette étude traite avant tout de l'aspect quantitatif de la ressource. Toutefois, les débits minimums écologiques seront définis en couplant la modélisation hydraulique des débits à partir de tronçons sélectionnés avec un modèle biologique pour calculer une valeur d'habitat pour chaque espèce cible. L'Agence de l'Eau rappelle qu'il faut dissocier l'aspect quantitatif de l'aspect qualitatif dans ce genre d'étude, même si parfois la qualité du milieu influence fortement les possibilités de développement des espèces. Améliorer la qualité du milieu doit être fait en parallèle de cette étude, par le biais d'autres actions.

La FDPPMA Orne ajoute qu'il faut s'appuyer sur les travaux menés par les structures locales et notamment les associations de pêche qui mènent des études, des inventaires et des travaux visant à améliorer l'état des peuplements piscicoles. Il est nécessaire d'améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau pour les rendre plus favorable pour la faune et la flore.

AQUASCOP présente ensuite le choix des tronçons/secteurs sur lesquelles se basent le modèle hydraulique pour la définition des débits minimums écologiques. Au total, ce sont 5 secteurs qui ont été sélectionnés : 4 secteurs de l'amont à l'aval de l'Iton et 1 sur son affluent principale, le Rouloir.

Pour que les débits minimums écologiques choisis reflètent au mieux la réalité du territoire, les tronçons de modélisation doivent être choisis à partir de prospections sur le terrain et de critères particuliers :

- Disposer d'une diversité d'habitats favorables au développement des poissons ;
- Etre représentatif de la morphologie générale du cours d'eau (ou représentatif des zones les plus sensibles) ;
- Ne pas être proche d'un ouvrage hydraulique et/ou d'un apport ou prélèvement d'eau ;
- Etre proche d'une station de mesure des débits pour faciliter le futur suivi.

Il a été difficile de déterminer des sites représentatifs car le cours de l'Iton est assez anthropisé avec les différents ouvrages et moulins présents. La problématique s'est particulièrement posé sur le Rouloir. Sur les secteurs influencés par des ouvrages, le modèle hydraulique ne peut pas s'appliquer.

5. Campagne de mesures des débits et définition des débits minimums écologiques : choix des espèces cibles

L'animatrice SAGE présente le lien entre la modélisation hydraulique et le choix des espèces cibles. Elle rappelle que ce choix dépend fortement du niveau d'ambition que l'on veut se donner. Une espèce cible doit être déterminé pour chaque tronçon de modélisation. En l'occurrence pour l'Iton, il faudra statuer 5 fois sur le choix d'une espèce cible. Elle présente ensuite les données d'inventaires issues du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de l'Eure 2021-2025. Les données sur l'Iton sont regroupées en deux secteurs. A l'aval de l'Iton les notes de qualité des inventaires sont bonnes à excellentes avec la présence en abondance de truites *fario* notamment. Sur l'Iton médian, les notes sont bien moins bonnes en raison des conditions hydromorphologiques du cours d'eau, entre autre. La truite *fario* est peu ou pas présente malgré la présence de son cortège d'espèces associées (Chabot, Vairon, Vandoise, Loche franche).

Une réunion technique a eu lieu en janvier avec une partie des membres du comité de coordination et il avait été proposé de choisir la truite *fario* comme espèce cible sur l'ensemble des secteurs du bassin. Car, même si la truite est peu représentée sur l'Iton médian, les objectifs poursuivis par le SMABI, à travers une politique ambitieuse de restauration des milieux permettent une amélioration notable des habitats propices au développement de cette espèce. Le SMABI illustre son propos en prenant l'exemple du site de l'Iton à Condé-sur-Iton où des travaux de restauration ont

été menés et les notes d'Indice Poisson Rivière sont meilleurs après travaux et classement du site en Espace Naturel Sensible (ENS).

La Communauté d'Agglo Seine-Eure (CASE) indique que la FDPPMA Eure a mis à jour son plan de gestion et que de nouvelles données devraient être bientôt disponibles. La CASE alerte aussi sur l'absence de prise en compte de la température dans le choix de l'espèce cible et doute que la truite soit un bon choix pour la partie médiane du bassin versant.

La FDPPMA Orne complète en indiquant que la thermie du cours est très liée à l'hydromorphologie et la végétation rivulaire. Le choix de l'espèce cible, au-delà d'un objectif de soutien d'étiage, vise à une reconquête globale de l'état des masses d'eau et doit être le moteur d'actions de restauration ambitieuses. Grand nombre d'espèces, pour accomplir leur cycle de vie, doivent pouvoir accéder à l'amont des cours d'eau. Le président du SAGE acquiesce et indique qu'il est possible d'aller se promener au bord de l'Iton, à Normanville, pour voir un exemple de restauration hydromorphologique que mène le SMABI.

Le BRGM apporte un complément sur la thermie de l'Iton. Deux secteurs sur l'Iton présentent des comportements atypiques sur la thermie. Il y a d'abord le secteur du Sec-Iton, de Damville à Gaudreville-la-Rivière. Le second secteur se situe entre l'entrée d'Evreux (Navarre) jusqu'à Normanville. Sur ce second secteur, le niveau de la nappe se situe 10 mètres sous le lit de la rivière. Elle n'apporte donc pas d'eau au cours d'eau qui donc très soumis aux différences de température atmosphérique. Sur ces tronçons-là, il faut effectivement tenir compte de la température dans le choix des espèces cibles.

Le SMABI indique que la question du réchauffement des eaux de l'Iton est traitée dans son plan de gestion global en faveur des milieux humides et aquatiques.

L'animatrice SAGE reprend la proposition issue de la réunion technique du 27 janvier 2026 et demande si le choix de la truite *fario* comme espèce cible sur l'ensemble du cours d'eau convient à tous.

La CASE réaffirme son scepticisme quant au choix de la truite *fario* comme espèce cible sur la partie médiane du bassin versant. AQUASCOP signale qu'il est toujours intéressant de se pencher sur la truite *fario* comme indicateur. Dans le cadre de la définition des débits minimums écologiques, tout un cortège d'espèce sera étudié et il sera possible sur chaque site de comparer les résultats selon les espèces. La truite est contraignante mais très intéressante pour se fixer un objectif élevé.

Le SMABI indique que dans le cadre de renaturation, les espèces suivies sont la truite et l'anguille. Grâce aux travaux de restauration fait à l'aval du cours d'eau, de jeunes anguilles sont maintenant inventoriées sur l'Iton. Ce qui a été possible pour l'anguille le sera peut-être aussi pour la truite.

L'AFFO demande si c'est une obligation d'avoir une seule espèce cible, s'il n'est pas plutôt possible de choisir un cortège d'espèce. L'animatrice SAGE explique que chaque espèce présente des courbes de préférendum d'habitat très différentes. Selon l'espèce, il est possible que les courbes varient énormément au cours du cycle de vie. Une même espèce peut donc changer plusieurs fois de débits optimum au cours de sa vie. Pour être tout à fait juste, il faudrait même choisir une espèce cible à un stade de vie donnée pour chaque débit minimum écologique. C'est pourquoi le choix de l'espèce est si importante, car ses besoins doivent pouvoir couvrir ceux de tout un cortège. Mais il faut obligatoirement statuer sur une espèce en particulier à chaque tronçon car il y a des valeurs de débits bien précises qui en découlent.

L'AFFO propose de regarder les débits associés à l'écrevisse à patte blanche sur l'amont du bassin, étant une espèce protégée. AQUASCOP indique qu'il est possible de simuler les débits minimums écologiques pour autant d'espèce que voulu. Les calculs sont rapides à réaliser, c'est l'interprétation des résultats qui prend plus de temps.

L'Agence de l'eau rappelle que le comité de coordination reste un comité qui propose des scénarios et des possibilités écologiques, mais ce sont les élus de CLE qui devront décider, en connaissance des contraintes techniques et financières, quelle ambition environnementale ils souhaitent poursuivre et les moyens à y consacrer.

La CASE propose de chercher à maintenir des espèces déjà en place comme le brochet plutôt que de chercher à faire revenir la truite sur des tronçons jugés défavorable à cela, au risque qu'elle ne revienne jamais et que les objectifs ne puissent pas être atteints.

L'animatrice SAGE rappelle que le compte rendu sera diffusé à tous les membres du comité de coordination pour relecture et remarques. Elle précise que la CLE n'est pas indépendante du comité de coordination et que l'objectif est bien d'intégrer toutes les acteurs du territoire dans la démarche de l'étude.

Le président du SAGE conclue la réunion. Une étude socio-économique sera menée et les résultats de l'EVP seront intégrés dans la révision du SAGE. Il remercie l'ensemble des participants au comité.

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : Rétro-planning de l'inventaire des prélèvements, rejets et transferts en eau sur le bassin de l'Iton

Phasage de l'inventaire	2026										2027			
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Phase 1 : Collecte de données														
Base de données publiques														
Solicitation des acteurs locaux														
Inventaire des prélèvements, rejets et transferts														
Croisement des données, constitution d'une 1ère base														
Validation des hypothèses de complétude de la base														
Complétude de la base														
Phase 3 : Finalisation de l'étude														
Rédaction du rapport et des cartes														
Restitution finale														
Réunion														

ANNEXE 2 : Rétro-planning de la campagne de mesures quantitatives

Phasage de la campagne	Avril		Mai				Juin					Juill			Août			
	20-26	27-03	04-10	11-17	18-24	25-31	01-07	08-14	15-21	22-28	29-05	06-12	13-19	20-26	27-02	03-09	10-16	17-23
Phase 1 : Préparation de la campagne																		
Bibliographie																		
Reconnaissance terrain																		
Obtention des autorisations d'accès																		
Phase 2 : Acquisition des mesures																		
Topographie et géométrie de cours d'eau																		
Campagne de mesures piézométrique																		
Réalisation des mesures physico-chimiques																		
Campagne de jaugeages de sources et cours d'eau																		
Acquisition de mesures piézométriques complémentaires																		
Phase 3 : Restitution des livrables																		
Mise en forme des données																		
Fourniture des livrables																		
Réunion																		